



RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

A l'occasion de son 20^e anniversaire en 2021, ABPI lance Prix Fondation ABPI.

Il a la vocation de soutenir et d'encourager les jeunes artistes dans leur travail de création. Il récompense les créateurs pour leur engagement et leurs qualités professionnelles.

Il distingue un artiste pour un projet artistique, tour à tour dans le domaine des arts plastiques, de la musique ou des arts de la scène, selon un thème donné.

Le Prix Fondation ABPI est attribué tous les deux ans.

LE PRIX

1. L'édition 2021 sera dédiée à la peinture et au dessin.
2. Pour cette première édition, le/la lauréat/e recevra une somme de 6'000.00 CHF.
3. Le Prix Fondation ABPI est remis au/à la lauréat/e lors d'une cérémonie au siège de la Fondation, le vendredi 8 octobre 2021.
4. L'œuvre primée, ainsi que celles retenues lors de la sélection finale feront l'objet d'une exposition à la Galerie de la Fondation du 9 au 16 octobre 2021.

THÈME 2021

Le thème du PRIX FONDATION ABPI pour l'édition 2021 est :

« Quand vous regardez par la fenêtre, l'art a-t-il 20 ans ?
Comment vous le représentez-vous ? »

TYPE D'ŒUVRES ADMISES

1. Peinture ou dessin, technique libre.
2. Dimensions : 100 x 70 cm maximum.
3. Le/la candidat/e est libre de présenter une ou deux œuvres, mais une seule sera retenue par le jury pour la sélection finale.

LES CANDIDAT/ES

1. Le/la candidat/e doit être âgé/e entre 20 et 30 ans.
2. Le formulaire de candidature est disponible sur le site www.abpi.ch ou auprès du bureau de la Fondation ABPi.
3. Le dossier de candidature doit contenir :
 - Lettre de motivation décrivant le parcours, la démarche et les projets artistiques du/de la candidat/e
 - Curriculum vitae
 - Copie d'une pièce d'identité
 - Présentation de création(s) déjà réalisée(s)
4. Le dossier de candidature est à adresser, avant le 30 avril 2021 à la Fondation ABPi, Maupas 8bis, 1004 Lausanne, ou via le site www.abpi.ch.
5. Seuls les dossiers complets seront traités par le jury.
6. Les candidat/es sélectionnés sur dossier seront désignés/es et contacté/es dans le courant du mois de mai 2021.
4. Ils/elles déposeront leur/s œuvre/s d'ici le 31 août 2021, à la Fondation ABPi pour les délibérations du jury.

LE JURY

1. Le jury est composé des membres du Conseil de Fondation et d'un/e artiste reconnu/e dans la catégorie artistique qui fait l'objet du concours.
2. Le directeur artistique de la Fondation est le président du jury.
3. Le jury se réunit pour une séance de présélection. Il se prononcera sur un nombre restreint de travaux nominés en vue de la sélection finale.
4. Les critères de sélection se fondent sur la qualité et l'originalité du projet.
5. Les œuvres seront jugées de manière anonyme.
6. La décision finale du jury sera communiquée par écrit au/à la lauréat/e, ainsi qu'aux candidats/es. La décision du jury est sans appel. Aucun recours, ni demande de justification ne sont admis.
7. La Fondation ABPi se réserve le droit de mentionner le projet lauréat sur son site Internet.
8. Le droit suisse, l'exclusion des règles de conflit de lois, est seul applicable. Le for est à Lausanne.

Lausanne, le 4 janvier 2021

Prix Fondation ABPi

Le président du Conseil de Fondation